Guide de préparation générale à l'examen d'agrément de l'ACTRM

RÉSONANCE MAGNÉTIQUE • MÉDECINE NUCLÉAIRE • RADIOTHÉRAPIE • TECHNOLOGIE DE RADIOLOGIE

Canadian Association of Medical Radiation Technologists /
Association canadienne des technologues en radiation médicale

Questions? Veuillez contacter:
certification@camrt.ca
Tel. 613-234-0012 ext. / poste 245
1-800-463-9729

Version 4
Dernière actualisation: Janvier 2024

Table of Contents

BUT DU GUIDE DE PRÉPARATION À L'EXAMEN 3
À PROPOS DE L'ACTRM 3
ADMISSIBILITÉ À L'EXAMEN 3
Diplômés de programmes d'études canadiens agréés 3
Technologues en radiation médicale formés à l'étranger (TRMFE) 3
Nombre de tentatives et période d'admissibilité 3
Confirmation de l'identité du candidat à l'examen 4
À PROPOS DE L'EXAMEN 4
Le modèle fondé sur les compétences 5
Format de l'examen 5
Mesures d'accommodement 6
RESSOURCES DE PRÉPARATION À L'EXAMEN 6
NOTATION DE L'EXAMEN 6
TRANSFERTS ET REMBOURSEMENTS 7
ANNULATION D'EXAMEN 7
PUBLICATION DES RÉSULTATS 7
APPELS 8
CONDUITE DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION L'ACTRM & CONFIDENTIALITÉ 8
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE L'ACTRM 9
APPENDICE 10
A. Déclaration d'adhésion 10

BUT DU GUIDE DE PRÉPARATION À L'EXAMEN

Ce guide de préparation a été élaboré par l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) pour aider les candidats qui ont l'intention de se présenter à l'examen national d'accès à la pratique. Le guide fournit des renseignements sur le processus d'élaboration de l'examen d'agrément, l'admissibilité à l'examen, les ressources pour la préparation à l'examen, la diffusion des résultats et le processus d'appel. Ce guide est destiné à l'utilisation de tous les candidats à l'examen, qu'ils soient diplômés de programmes d'études canadiens agréés ou technologues en radiation médicale formés à l'étranger (TRMFE).

À PROPOS DE L'ACTRM

Fondée en 1942 par une coalition d'associations provinciales, l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) est l'association nationale canadienne et l'organisme d'agrément pour les technologues en radiation médicale et les radiothérapeutes de tout le pays. En tant qu'organisme d'agrément, l'ACTRM élabore et administre les examens d'agrément nationaux pour les disciplines de l'imagerie par résonance magnétique, la médecine nucléaire, la radiothérapie et la technologie de radiologie. Ces examens portent sur une norme prédéterminée qui reflète la compétence exigée pour exercer la profession dans le milieu canadien actuel des soins de santé.

ADMISSIBILITÉ À L'EXAMEN

Diplômés de programmes d'études canadiens agréés

Pour être admissibles à l'agrément, les candidats doivent avoir réussi un programme d'études agréé en technologie de radiation médicale (TRM) dans l'une des quatre disciplines de l'examen.

- Les programmes agréés sont affichés sur le site Web de l'ACTRM.
- Les candidats à l'examen doivent avoir obtenu leur diplôme du programme accrédité au cours des cinq (5) dernières années.
- L'ACTRM vérifie la réussite du programme pour tous les candidats inscrits.
- Les candidats qui se sont inscrits à un examen, mais qui ne compléteront pas le programme avant la date de l'examen doivent prévenir l'ACTRM.

Technologues en radiation médicale formés à l'étranger (TRMFE)

Les candidats qui ont suivi un programme de technologie de radiation médicale à l'extérieur du Canada sont évalués afin de déterminer leur admissibilité à se présenter à l'examen par l'ACTRM ou par un organisme de réglementation provincial.

- Les TRMFE doivent d'abord déterminer dans quelle province ils souhaitent exercer leur profession, puis soumettre leur demande à l'organisation appropriée, après avoir satisfait aux exigences relatives à l'évaluation.
- Les candidats formés à l'étranger qui réussissent le processus d'évaluation sont admissibles à l'examen.

Nombre de tentatives et période d'admissibilité

Les candidats admissibles ont quatre **(4) chances** de réussir l'examen d'agrément (l'examen initial et trois reprises) dans un délai de **cinq ans**. Veuillez consulter la politique de reprise d'examen de l'ACTRM.

*Les candidats qui ont accès aux deux examens d'agrément (l'examen de l'ACTRM ou l'examen du Québec/OTIMROEPMQ) ont un total combiné de quatre (4) tentatives.

Confirmation de l'identité du candidat à l'examen

Le jour de l'examen, les candidats doivent présenter au surveillant une pièce d'identité avec photo, en cours de validité et délivrée par le gouvernement, afin de confirmer leur identité.

Le pièce d'identité doit avoir été délivrée par une autorité fédérale, provinciale, territoriale ou étatique et doit être valide, c'est-à-dire non expirée.

Pour être considérée comme acceptable, la pièce d'identité valide doit comprendre les éléments suivants

1. Nom et prénom
2. Date of naissance
3. Photo
4. Signature

Formes d'identification acceptées :

- Permis de conduire ou permis d'apprentissage
- Passeport/NEXUS/Carte d'entrée mondiale
    - Un passeport international est accepté s'il comporte le nom, la date de naissance, la photo et la signature du candidat et, s'il n'est pas rédigé en anglais ou en français, s'il est accompagné d'une version traduite par un professionnel.
- Carte de résident permanent
- Carte/certificate de citoyenneté canadienne

S'il y a une différence entre votre nom sur les pièces d'identité et votre inscription à l'examen d'agrément de l'ACTRM, vous devez présenter des documents supplémentaires pour expliquer les incohérences (p. ex. un certificat de mariage, un affidavit de changement de nom, etc.) Ces documents doivent également être notariés. **L'ACTRM se réserve le droit d'annuler ou de retenir les résultats d'un examen si, de l'avis exclusif de l'ACTRM, il y a apparence d'incohérence ou de falsification dans l'identification d'un candidat.**

Afin de protéger votre vie privée, veuillez **NE PAS** utiliser de documents d'identification contenant les informations ci-dessous :

- Numéro de santé personnel (c.-à-d. cartes de santé)
- Numéro d'assurance sociale
- Cares de crédit
- Carte bancaire

À PROPOS DE L'EXAMEN

Les examens de l'ACTRM sont élaborés par des experts des disciplines qui sont recrutés par l'ACTRM afin d'élaborer les questions des examens, valider l'examen et établir la note de passage. Les examens de l'ACTRM sont publiés en ligne par Yardstick Assessment Strategies, une société importante d'administration d'examens en ligne qui possède plusieurs centres dans tout le pays.

Le modèle fondé sur les compétences

L'ACTRM est responsable de la préparation et de la validation de profils de compétences nationaux pour l'accès à la profession dans les disciplines de la TRM. Le profil de compétences est un document qui décrit les **compétences** que les diplômés des programmes de formation en technologie de radiation médicale doivent maîtriser pour l'admission à la profession. Les compétences sont les résultats comportementaux qui intègrent connaissances, compétences, capacités et jugement. Une approche fondée sur les compétences à l'élaboration des examens vérifie ces comportements, contrairement à la vérification du rappel direct des connaissances d'une personne acquises dans des manuels scolaires.

Les profils servent aux programmes de formation pour élaborer des programmes qui fourniront aux étudiants les connaissances et les aptitudes cliniques exigées pour acquérir les compétences figurant dans les profils. Ils sont présentés en modules qui regroupent les compétences par catégories. Chaque compétence doit être acquise dans un programme de formation. **Il est important de lire ces profils attentivement et de vous familiariser avec leur contenu.** Avec le plan d'examen (voir plus loin), cela vous aidera à concentrer votre préparation en vue de passer l'examen d'agrément.

Les candidats à l'examen qui ont acquis leur formation dans un système qui utilise l'approche fondée sur les connaissances pour l'élaboration des questions de l'examen peuvent éprouver de la difficulté dans un examen fondé sur les compétences, à choix multiples. Le modèle fondé sur les compétences se concentre sur **l'application des connaissances** dans un milieu clinique. Les questions sont posées du point de vue de la façon dont vous utilisez vos connaissances dans l'environnement pratique, contrairement au rappel direct de ces connaissances : pensez à la façon dont vous travaillez/exercez votre profession. L'ACTRM a élaboré un module intitulé **Comment passer un examen fondé sur les compétences**, qui donne des renseignements sur la formation fondée sur les compétences et l'examen ainsi que des stratégies et des conseils sur la façon de passer un examen à choix multiples.

Format de l'examen

- L'examen d'agrément national est préparé à partir d'un plan d'examen qui est élaboré à l'aide des profils de compétences.
    - Ce plan présente les grandes lignes de l'examen d'agrément.
- L'examen, d'une durée de **4 heures**, comprend **185 questions à choix multiples**.
- L'examen est offert trois fois par année. Veuillez consulter le site Web pour connaître les dates, les frais et les directives sur l'inscription.
- **L'examen informatisé** est administré par Yardstick Testing and Training.
    - Modèle hybride, permettant aux candidats de choisir entre un examen dans un centre d'examen agréé ou un examen surveillé à distance. Les centres de test approuvés sont situés partout au Canada.
    - Veuillez consulter les guides de préparation spécifiques aux centres de test et à la surveillance à distance **avant** de compléter le processus d'inscription en deux étapes à l'examen d'agrément de l'ACTRM.
- Les examens de technologie de radiologie et de résonance magnétique sont offerts en français et en anglais. Les candidats peuvent alterner entre les versions française et anglaise de chaque question, au besoin.
    - En collaboration avec Yardstick, nous faisons tout notre possible pour que les candidats à l'examen se voient attribuer un surveillant qui parle la langue de leur choix. Les candidats à l'examen sont fortement encouragés à indiquer leur préférence pour un surveillant anglophone ou francophone au moment de l'inscription. Dans les cas où un

surveillant francophone a été demandé et n'est pas disponible, les candidats à l'examen seront informés et se verront proposer d'autres options.

Mesures d'accommodement

Une demande d'accommodement d'examen, y compris pour des raisons religieuses, doit être soumise par écrit à l'ACTRM. La demande doit être soumise avant la date limite d'inscription à l'examen de la séance à laquelle l'étudiant souhaite assister. Cela s'applique à la fois à la première écriture et à toutes les réécritures de l'examen. Toutes les demandes sont traitées de manière confidentielle et sur une base individuelle. Veuillez lire attentivement la politique sur les mesures d'accommodement et suivre les instructions.

Important : Si vous avez l'intention de demander des aménagements tels qu'une salle privée, la possibilité de parler ou de lire à haute voix, une technologie d'assistance texte-parole et/ou la possibilité de vous déplacer, veuillez réserver une place en personne pour votre examen (et non une place à distance). De tels aménagements ne peuvent être accordés que dans un centre de test canadien approuvé.

RESSOURCES DE PRÉPARATION À L'EXAMEN

L'ACTRM fournit un certain nombre de ressources pour aider les candidats à se préparer à l'examen.

1. **Examen de pratique**
   Des examens de pratique sont disponibles dans chacune des quatre spécialités (technologie radiologique, résonance magnétique, médecine nucléaire et radiothérapie) pour aider les candidats à se préparer à l'examen d'agrément de l'ACTRM. L'examen de pratique donne aux candidats l'occasion de répondre à des questions semblables à celles de l'examen d'agrément. L'examen pratique est également dispensé sur la plateforme d'administration des examens Yardstick - la même plateforme que celle sur laquelle les candidats passent leur véritable examen de certification. Cela permet aux candidats de s'entraîner de manière plus authentique et d'expérimenter à la fois les types de questions de l'examen de certification et la plateforme d'administration de l'examen. Les **frais d'inscription à l'examen de pratique sont de 75 $,** ce qui inclut 100 exemples de questions pour leur discipline et trois essais à l'examen de pratique.
2. Les **glossaires et abréviations** de chaque discipline
3. Les **manuels recommandés** comme référence pour les questions de l'examen
4. Le module interactif en ligne **Comment passer un examen fondé sur les compétences**
5. Le module interactif en ligne **Pratique en technologie de radiation médicale au Canada**

NOTATION DE L'EXAMEN

La note de passage de l'examen d'agrément de l'ACTRM est établie par le Comité de validation de l'examen (CVE). Il y a un CVE pour chaque discipline. Ce comité est formé de huit à dix membres provenant de tout le pays. Ils doivent être membres de l'ACTRM et experts dans leur discipline. Les membres du CVE examinent les questions de l'examen, approuvent l'examen et établissent la note de passage. La méthode utilisée pour établir la note de passage de ces examens est une méthode Angoff modifiée. Avec cette méthode, chaque question de l'examen est notée en se fondant sur le niveau de réussite prévu d'un technologue minimalement compétent pour exécuter ses tâches de façon sûre et

efficace. Pour chaque question de l'examen, les experts en la matière répondent à la question : « Selon vous, quel pourcentage des candidats minimalement compétents répondra à cette question correctement? »

TRANSFERTS ET REMBOURSEMENTS

- Les candidats à l'examen peuvent demander un transfert pour passer leur examen lors d'une autre séance.
- Les frais d'inscription à l'examen versés à l'ACTRM s'appliqueront à la séance de transfert demandée. Les frais de transfert d'examen sont de 75 $, payables à l'ACTRM.
- Veuillez cliquer ici pour remplir un formulaire de demande de transfert, vous devez le faire parvenir à certification@camrt.ca.
- Les demandes de transfert doivent être reçues avant la date limite d'inscription à la séance d'examen demandée.
- Les frais de réservation de place payés à Yardstick ne sont pas transférables. La réservation doit être annulée et une nouvelle place doit être réservée pour la prochaine séance d'examen.
    - **Yardstick accepte les annulations avec remboursement jusqu'à dix (10) jours avant la date d'examen. Après ce délai, vos frais de réservation ne seront pas remboursés.**

ANNULATION D'EXAMEN

- Toutes les **annulations** entraînent des frais d'annulation de 100 $, peu importe la date à laquelle l'annulation est demandée.
- Les candidats à l'examen qui ne souhaitent plus se présenter à l'examen de l'ACTRM peuvent demander le remboursement de la partie restante des frais d'examen, dans les deux années suivant la date d'examen initiale.
- Les demandes de remboursement doivent être faites par écrit à certification@camrt.ca.
- Les frais d'annulation d'examen seront déduits du remboursement.
- Le défaut de demander un transfert à une autre séance d'examen ou un remboursement des frais d'examen dans un délai de deux (2) ans à compter de la date d'examen initiale entraînera le forfait du montant total des frais d'examen.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

- Les résultats des examens sont publiés dans les 20 jours ouvrables suivant la date de l'examen. Cette période est nécessaire afin d'analyser les résultats et d'effectuer une évaluation psychométrique. Ce processus est utilisé afin de garantir l'impartialité, la validité et la fiabilité de l'examen.
- Les candidats sont prévenus lorsque les résultats sont affichés sur leur profil en ligne de l'ACTRM. Les résultats ne sont PAS communiqués par téléphone ou par courriel.
- Un candidat qui réussit l'examen d'agrément recevra une « mention de réussite ». Conformément à sa politique, l'ACTRM ne divulgue pas de notes numériques.
- Un certificat est envoyé par la poste aux candidats qui ont réussi l'examen, dans les six semaines suivant la publication des résultats. Veillez à ce que votre nom et que votre adresse postale soient exacts en mettant vos coordonnées à jour sur votre profil en ligne de l'ACTRM.

- Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen recevront une analyse de leur rendement à l'examen d'agrément environ cinq jours après la publication des résultats. Vous serez prévenu par l'ACTRM lorsque les profils de rendement seront affichés.
- Le profil de rendement à l'examen comprend une ventilation du rendement du candidat par module du profil de compétences, afin de permettre la préparation de la reprise. Cette préparation est fortement recommandée à tous les candidats qui n'ont pas réussi l'examen.
- Le profil de rendement à l'examen est téléchargé sur le profil en ligne de l'ACTRM du candidat jusqu'à sa tentative suivante de reprise d'examen.

APPELS

Les candidats sont fortement encouragés à se retirer avant la date de l'examen ou à transférer leur demande à la séance d'examen suivante si, avant l'examen, ils sont confrontés à des circonstances personnelles susceptibles d'affecter leur rendement à l'examen (cela peut comprendre, sans s'y limiter : le deuil, une urgence familiale ou une maladie chronique).

Les candidats à l'examen ont le droit de faire appel des résultats de l'examen en raison de circonstances atténuantes. Veuillez consulter la politique d'appel.

CONDUITE DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION L'ACTRM & CONFIDENTIALITÉ

L'examen d'agrément de l'ACTRM est un examen d'accès à l'exercice de la profession comportant des enjeux de taille pour une profession de la santé où le comportement éthique, le professionnalisme, l'intégrité et l'honnêteté sont d'une importance vitale pour la prestation de services de soins de santé sûrs et efficaces aux patients, à d'autres collègues du domaine de la santé et aux collectivités.

Ces caractéristiques et ces comportements doivent aussi s'applique à la rédaction de l'examen. Toute forme de tricherie constitue un comportement contraire à l'éthique et entraînera des sanctions. En cas avéré de tricherie, le candidat sera disqualifié de l'examen et se fera interdire toute occasion future de se présenter à l'examen d'agrément.

Afin de maintenir un environnement d'examen positif et respectueux, les candidats doivent suivre les directives suivantes lorsqu'ils interagissent aves les surveillants et tout le personnel de soutien à l'examen de l'ACTRM, de Yardstick/Meazure Learning et de ProctorU.

- Soyez professionnel et respectueux : Toutes les personnes impliquées sont là pour aider à assure un examen équitable et sûr. Adressez-vous à eux poliment et utilisez un langage approprié. Cela signifie qu'il faut éviter d'utiliser des jurons ou tout autre comportement qui pourrait être considéré comme offensant ou perturbateur.
- Communiquez clairement : si les candidats ont des questions ou des préoccupations, communiquez-les clairement et calmement. L'équipe sera heureuse de vois aider.
- Suivez les instructions : Les surveillants donneront des instructions sur la manière de procéder pendant l'examen. Suivez-les attentivement pour éviter toute confusion ou tout probléme.

Ensuivant ces directives, les candidats contribuent à garantir une expérience positive et réussie pour eux-mêmes et pour l'ensemble du personnel d'encadrement de l'examen. Il convient de notre que tout comportement ne respectant pas les règles de politesse et de professionnalisme peut donner lieu à des sanctions.

Les questions de l'examen sont confidentielles et sont la propriété de l'ACTRM. Les candidats ont l'interdiction de divulguer le contenu de l'examen ou d'échanger des renseignements contenus dans celui-ci avec qui que ce soit, à l'exception de l'ACTRM. La reproduction du contenu de l'examen dans quelque format que ce soit est interdite par les droits d'auteur.

Voir l'annexe A : Entente du candidat. Les candidats doivent signer/accepter ce formulaire le jour de l'examen, avant d'obtenir l'accès à l'examen.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE L'ACTRM

Il est important que vous sachiez comment nous traitons les renseignements personnels dans le cadre du processus d'examen d'agrément.

L'ACTRM partage certains de vos renseignements personnels avec votre association provinciale (associations provinciales membres) et les organismes de réglementation, à des fins de vérification et de maintien des dossiers d'adhésion nationaux et provinciaux. Les renseignements partagés peuvent comprendre le nom, l'adresse, le numéro d'adhésion à l'ACTRM, l'historique de paiement des cotisations et les résultats à l'examen d'agrément. Les résultats des candidats à l'examen (réussite ou échec) sont également communiqués à leurs établissements d'enseignement respectifs.

Veuillez donc prendre connaissance de la politique de confidentialité de l'ACTRM : https://www.camrt.ca/fr/politique-de-confidentialite/.

Si vous avez des questions à propos de l'utilisation ou de la communication des renseignements personnels liés à l'examen d'agrément de l'ACTRM, veuillez communiquer avec certification@camrt.ca.

APPENDICE

A. Déclaration d'adhésion

Veuillez lire attentivement. Que ce soit avant, pendant ou après l'examen, une conduite enfreignant les principes énoncés ci-dessous peut entraîner l'invalidation des résultats de l'examen et/ou d'autres pénalités et fera l'objet d'un rapport à l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM).

L'examen de l'ACTRM est hautement confidentiel. Les questions d'examen sont la propriété de l'ACTRM. La divulgation non autorisée des questions d'examen est interdite en vertu des lois sur le droit d'auteur. En signant cette déclaration d'adhésion, vous acceptez de préserver la confidentialité des questions de l'examen de l'ACTRM. Vous devez par conséquent :

- Préserver la confidentialité du contenu de l'examen, même après celui-ci. Ceci comprend également l'obligation de ne pas discuter du contenu de l'examen avec toute personne ayant passé l'examen avant vous, avec vous ou qui ne l'a pas passé encore;
- Ne pas utiliser ou avoir en votre possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, appareil-photo, téléavertisseur, iPod, etc.) dans la salle d'examen; comprendre que tout enregistrement ou mémorisation des questions de l'examen est strictement interdit, peu importe que vous ayez l'intention de recréer une partie de l'examen à des fins de gain financier ou non.

Les candidats sont observés en tout temps pendant qu'ils passent l'examen de l'ACTRM. Cette observation comprendra une surveillance directe par des surveillants d'examen et l'enregistrement de votre séance d'examen, incluant votre webcam, l'écran de votre ordinateur et les programmes et applications ouverts. Les surveillants peuvent ne pas vous informer de leurs observations, mais sont tenus de signaler tout comportement susceptible de violer les conditions et les règlements de l'ACTRM ou toute autre forme de comportement irrégulier.

Pour la surveillance à distance uniquement : Vous pourrez apporter avec vous un tableau effaçable à sec, dont les dimensions ne doivent pas dépasser 8 ½ X 11 pouces (aucune exception), et un marqueur effaçable à sec/efface. Veuillez noter que les tablettes ou les écritoires électroniques ne SONT PAS autorisées. Vous devrez montrer au surveillant d'examen votre tableau effaçable à sec et votre marqueur/efface avant de commencer l'examen. **IMPORTANT :** Vous DEVEZ effacer votre tableau et le montrer à votre surveillant d'examen avant de fermer votre examen. **Il s'agit d'une exigence obligatoire**, et le défaut de s'y conformer entraînera une enquête pour violation potentielle de la Déclaration d'adhésion. Le tableau effaçable à sec doit demeurer dans la salle d'examen durant toute la durée de celui-ci.

Toute tricherie et/ou infraction à la confidentialité/sécurité ou toute tentative de subvertir le processus d'examen par un candidat constitue une violation du but et des principes de l'examen. Tout candidat qui pratique un tel comportement, y participe ou en est témoin doit le signaler dans les meilleurs délais au surveillant d'examen et/ou à l'ACTRM.

L'ACTRM s'efforce de présenter des résultats qui reflètent de façon précise les compétences et le rendement de chaque candidat ou candidate, et qui constituent une mesure valide de leurs connaissances ou de leurs compétences, mesurées par l'examen. Dans cette optique, nos normes et nos procédures pour l'administration des examens ont deux objectifs connexes : offrir aux candidats et candidates des possibilités comparables de démontrer leurs capacités et empêcher tout candidat ou toute candidate d'obtenir un avantage indu sur les autres. Afin de favoriser ces objectifs, l'ACTRM se réserve le droit d'annuler ou de retenir les résultats d'un examen si, de l'avis exclusif de l'ACTRM, une irrégularité s'est produite lors de l'examen; il y a eu tricherie; il existe un écart apparent ou une falsification de l'identité d'un candidat ou d'une candidate; un candidat ou une candidate se livre à de l'inconduite ou à du plagiat; lorsque des aberrations sont détectées dans le rendement pour lesquelles il n'existe aucune explication raisonnable ou satisfaisante; ou lorsque les résultats sont jugés non valides pour toute autre raison.

Les candidats et les candidates conviennent de respecter l'ensemble des règlements, de même que les instructions orales ou écrites régissant la conduite de l'examen. Ces règlements visent à préserver l'intégrité du processus d'examen en offrant des conditions normalisées d'administration de l'examen permettant d'obtenir des résultats valides et fiables.

J'ai lu et compris la déclaration ci-dessus et j'accepte de m'y conformer.